

Équité en matière d'emploi

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, cet amendement a simplement pour but de s'assurer que tout projet de loi promulgué par le gouvernement fédéral et s'appliquant aux sociétés privées réglementées par le gouvernement fédéral—même s'il s'agit d'une mesure inefficace comme celle-là—vise également le gouvernement lui-même.

On a beaucoup critiqué les mécanismes prévus dans ce projet de loi. Par exemple, on ne s'assure pas que des mesures efficaces sont prises, mais on propose simplement d'évaluer ce qui a été fait. Il n'exige même pas l'établissement et la réalisation d'objectifs.

Cependant, le gouvernement nous a dit à de nombreuses reprises qu'il entend suivre cette voie, car il faut procéder doucement, afin de parvenir à la promotion sociale des femmes, des handicapés, des autochtones et des minorités. Si le gouvernement est convaincu que c'est là la politique à suivre, il devrait, selon moi, au moins donner une preuve de ses convictions, en s'assurant que les dispositions de ce projet de loi s'appliquent également aux ministères fédéraux. Le nombre de personnes visées est loin d'être insignifiant.

[Français]

Il y a environ 250,000 employés à la Fonction publique du Canada, et ce sont souvent des employés qui sont des femmes, des autochtones, des handicapés et des membres des minorités qui sont toutes supposées être affectées par le projet de loi C-62.

Maintenant, si le gouvernement avait vraiment l'intention de démontrer son engagement envers l'action affirmative, on pourrait supposer que le gouvernement serait prêt à assurer que le projet de loi s'appliquerait aussi bien aux employés de la Fonction publique qu'aux employés du secteur privé qui sont sous la juridiction du gouvernement fédéral. Malheureusement ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président, je peux peut-être citer certaines réponses qui ont été données, dans ce cas-ci, par le Comité d'action de la Saskatchewan sur le statut des femmes. Ils ont envoyé aux trois chefs de partis, au cours de la dernière campagne électorale, un questionnaire contenant 11 questions touchant les femmes.

[Traduction]

En réponse au questionnaire du comité d'action pour la condition féminine de la Saskatchewan, le Nouveau parti démocratique a parlé de la promotion sociale dans la Fonction publique en termes très explicites. Je voudrais rappeler ici ce qu'il a dit et passer ensuite aux promesses du parti conservateur et les comparer à ce qu'il fait à cet égard. Nous avons déclaré et je cite:

Le Nouveau parti démocratique s'est engagé à mettre en application un programme de promotion sociale énergique au sein des ministères fédéraux et des sociétés de la Couronne.

Voici la réponse à une question adressée au chef de chaque parti:

A titre de premier ministre, mettriez-vous en oeuvre et vous assureriez-vous de l'efficacité d'un programme de promotion sociale énergique au sein des ministères fédéraux et des sociétés de la Couronne?

Les néo-démocrates ont déclaré en substance:

Le programme de promotion sociale actuellement en vigueur dans la Fonction publique doit être renforcé et assujéti à une surveillance rigoureuse. La portée du programme doit être élargie et ne pas se limiter aux femmes qui occupent déjà des postes de cadres supérieurs. Nous verrions à modifier les lignes directrices du

programme pour qu'il s'applique aux 95,000 commis et secrétaires de la Fonction publique en prévoyant, par exemple, des postes de transition, une formation professionnelle complète et un programme de décloisonnement sexuel des postes.

Le programme de promotion sociale des francophones mis en vigueur dans la Fonction publique conformément à la Loi sur les langues officielles a assuré une représentation égale des francophones et des anglophones dans toutes les catégories d'emploi, à tous les niveaux de salaire proportionnellement à leur présence dans la population...

S'il en est ainsi, pourquoi le gouvernement ne peut-il pas faire la même chose en ce qui a trait à la promotion sociale des femmes et, aux fins du présent débat, des autres groupes visés par le projet de loi C-62? Nous avons des raisons de croire que le gouvernement escomptait que le programme de promotion sociale des femmes porterait fruit vers l'an 2000. Nous avons dit que nous trouvions cela inacceptable et que nous cherchions donc à obtenir les mêmes résultats pour les femmes que ceux obtenus pour les francophones dans la Fonction publique.

● (1620)

Nous avons demandé qu'un programme obligatoire de promotion sociale soit étendu aux sociétés de la Couronne de même qu'aux entreprises privées relevant de la compétence fédérale. Mais tout ce que nous avons ici, c'est un décompte obligatoire, rien de plus. Nous avons demandé que l'on fixe des objectifs de soutien pour tous les programmes de promotion sociale et déclaré que cela devrait aussi valoir pour les nominations à des conseils, commissions et organismes fédéraux. Ce sont là les promesses que les néo-démocrates étaient disposés à faire et nous les avons fait valoir tout au long du présent débat sur le projet de loi C-62.

Voici ce que le premier ministre (M. Mulroney) a répondu en substance au questionnaire:

Le parti progressiste-conservateur est depuis longtemps commis à l'établissement d'un programme efficace de promotion sociale au sein de l'administration fédérale afin que les femmes y bénéficient des mêmes possibilités que les hommes.

C'est une farce, quand on voit à quel rythme la Fonction publique flanque les femmes à la porte lorsqu'elle est obligée de faire des compressions. Le premier ministre poursuit sa déclaration:

Notre gouvernement fera en sorte que les pratiques d'embauche et de promotion accordent aux femmes les possibilités qu'elles méritent.

A l'heure actuelle, monsieur le Président, les femmes s'estiment lésées et doivent, je suppose, en conclure que le gouvernement progressiste conservateur leur donne ce qu'elles méritent. Le premier ministre poursuit en ces termes:

Nous allons contrôler attentivement et régulièrement ces pratiques car, par le passé, on a trop tenu les femmes à l'écart même s'il n'en manque pas de très capables et de très compétentes.

Nous savons qu'il faut planifier efficacement les besoins en personnel au sein de la bureaucratie fédérale, ce qui exige de fixer des buts et des objectifs pour que, à tous les niveaux de l'activité gouvernementale, les femmes atteignent la parité de manière à faire valoir leurs compétences et à satisfaire leurs aspirations. Les objectifs quantitatifs font partie des mesures qui s'imposent. La formation et le recyclage en sont d'autres.

Pareille politique était loin d'être complète. Cependant, elle était beaucoup plus explicite que ce que renferme le projet de loi C-62. En somme, non seulement ce projet de loi ne comporte pas les buts et les objectifs que le premier ministre a promis pendant la campagne électorale, mais ses dispositions ne s'appliquent même pas aux ministères fédéraux, à moins que le gouvernement ne soit disposé à adopter la proposition d'amendement qui est à l'étude. Cela désillusionne et déçoit.